

K PREMIERES NOUVELLES DE LA **RUTENAU**

Été 1989

N° 44



UNE CLASSE
ALAMER P.3

PLACE DES BATE-
LIERS : LE POINT P.4

LES FONCTIONS DE
LA MUNICIPALITE
P.6

**10 au 18 JUIN
GRAND MESSTI
PLACE DE ZURICH**

GRAND MESSTI DU 10 AU

CARDEK

KRUTENAUER FESCHT SAMEDI 17 JUIN

A partir de 15h

Animation enfant : portrait robot
Chorale de la résidence Krutenau

STAND
D'INFORMATION
ET DE
RENSEIGNEMENT
SUR
LA KRUTENAU

A 16 h : TOMBOLA

A 17 h :



CARPATIA

Danses folkloriques
hongroises

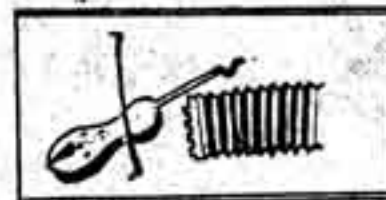
A 18 h :



SCREAMING KIDS

Groupe de Rockabilly

Dès 20 h :



GRAND BAL avec GERANIUM

CLIN D'OEIL



Réalisez une
photo d'époque
en instantané !

A BOIRE ET A MANGER : Gâteaux . Thés . Cafés
Empanadas . Lamacuns . Sangria . Sandwiches . Boissons fraîches
A 19 H REPAS SUR PLACE : plat alsacien - plat turc

LES FONCTIONS DE LA MUNICIPALITE

Que peut-on attendre de la nouvelle Municipalité ? Faute de se poser cette question, certains risquent d'être déçu de ne pas voir les mille préoccupations de la vie quotidienne résolues du jour au lendemain : emploi, transports, circulation, logement, salubrité publique -la pollution canine contrarie plus d'un strasbourgeois-, pollution, équipements collectifs, crèches... Si la loi de décentralisation de 1982 a pourvu les communes de pouvoirs plus étendus, celles-ci sont loin cependant de se voir confier la souveraineté totale.

Certains considèrent que l'administration peut se scinder en 3 secteurs : celui des attributions de souveraineté, réservé à l'Etat ; un vaste secteur "d'administration générale et de corresponsabilité" partagé entre l'Etat et les collectivités territoriales (régions, départements, communes) -ainsi en est-il par exemple de l'urbanisme ; enfin, un secteur qui relève de la compétence des collectivités territoriales, et qui peut être le cadre privilégié de la participation des habitants à la vie locale.

La nouvelle Municipalité de Strasbourg a fait de nombreuses propositions allant dans le sens d'une plus grande démocratie : con-

seils de quartier, conseils de jeunes, encouragement du monde associatif, référendum, déconcentration des services municipaux.

La compétence des communes recouvre - dans le cadre fixé par la loi- toutes "les affaires locales" : sa mission est de gérer, à l'échelle de la commune, tous les besoins communs aux habitants : le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique ainsi que la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie relèvent des compétences de la commune, en collaboration avec l'Etat, l'administration et l'aménagement du territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Une loi de 1982 a mis en place un système d'élection combinant le scrutin majoritaire et la représentation proportionnelle. Cela a permis d'introduire, depuis 1983, la minorité au sein du Conseil, ce qui induit en principe les fonctions de contrôle et de contre-proposition qui caractérisent un fonctionnement plus démocratique.

Le Conseil municipal élit le maire et les adjoints pour toute la durée de son mandat ; il fixe son règlement intérieur ; il peut créer des commissions d'étude et d'instruction.

Le Conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre, mais également à la demande du maire, ou de la moitié au moins des conseillers ou... du préfet.

Les séances, présidées par le maire, sont publiques (sauf à la demande du maire ou de 3 conseillers). Les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

LES ATTRIBUTIONS LES PLUS IMPORTANTES DU CONSEIL MUNICIPAL

La liberté d'action du Conseil municipal n'est pas entière : la création de certains services -comme celui des pompes funèbres- est imposée par la loi ; pour d'autres activités, le Conseil municipal ne peut pas intervenir, car il s'agit d'activités qui n'ont pas un caractère municipal.

Les interventions du Conseil municipal dans le domaine économique bien qu'élargies par la loi de décentralisation, restent limitées dans leur modalité (ex. sont interdites les prises de participation dans le capital de sociétés n'ayant pas pour objet d'exploiter des services locaux) et de façon générale, par la compétence de l'Etat, par les règles de l'aménagement du territoire et par le principe de la liberté du commerce et de l'industrie.

Pour assurer la gestion des services publics, le Conseil municipal peut choisir des procédés variés : régies, concessions, sociétés d'économie mixte. La ville de Strasbourg est administratrice dans 18 sociétés : SERS, Gaz de Strasbourg, Electricité de Strasbourg, Société Parcus, Habitation moderne, Foyer du fonctionnaire... et dans 6 établissements publics, dont le Port autonome et les Hospices civils dont le maire assure la présidence. La ville a également des représentants dans des associations diverses : association des maires, Palais des Congrès, Racing...

Le Conseil municipal détient de larges compétences en matière d'**urbanisme local** : responsabilité des documents locaux d'urbanisme (dont le POS), moyens d'inter-

UN NOUVEAU CHANTIER S'IMPOSE

Instituée en 1986, la loi Méhaignerie a fondamentalement déséquilibré les rapports entre les locataires et les propriétaires.

Depuis 2 ans, le paysage locatif est caractérisé par une explosion des loyers et une précarisation du statut de locataire. A la Krutenau, comme ailleurs en France, le non renouvellement des baux ne constitue pas des exceptions, des augmentations de loyers ont parfois atteint 150%.

Malgré des imperfections, la loi Quilliot, votée en 1982, avait institué de nouveaux équilibres permettant aux locataires de faire jeu égal avec les propriétaires. A contrario, la loi Méhaignerie se situait foncièrement dans l'air du temps libéral en laissant, un droit, comme celui de se loger, aux mains des lois de l'offre et de la demande. Ainsi, sommes nous progressivement passés d'un état de droit à une situation de non droit.

Aujourd'hui, face aux dégâts occasionnés par cette loi depuis 2 ans, les pouvoirs publics semblent réagir. Un projet de loi est à l'étude : il vise principalement au rallongement de la durée du bail, au renforcement du statut de locataire, au contrôle de l'augmentation des loyers. Pourtant ce projet, s'il est positif est néanmoins insuffisant pour garantir à tous un droit au logement.

La lutte contre les exclusions, la lutte contre les évictions du centre ville des familles défavorisées, est un élément incontournable de la dignité humaine.

Une véritable politique de solidarité à l'échelle d'une ville ou d'un quartier nécessite un véritable droit au logement pour tous.

Pour y arriver, la loi Méhaignerie ne devra pas seulement être sommairement ravalée.

L'édification d'un nouveau chantier s'impose.

Alain JUND

LOIN DE LA TELE



Point n'est besoin de joindre le Pôle Nord en traîneau pour éprouver des sensations fortes. Il existe des dépaysements moins tonitruants mais qui laissent longtemps dans la tête une foule de souvenirs aussi précieux que la plus belle des collections.

Les classes vertes, vous connaissez. Au vert des herbes et des arbres vous ajoutez le bleu de l'eau salée, le rouge du soleil couchant. Et ça devient ? Une classe de mer bien-sûr, ignares que vous êtes !

Les élèves du CE2 de l'Ecole Louvois, avec leurs institutrices, Mesdames KAHN et REES, y sont parties depuis le 29 mai, à Pabras près de Beziers, au bord de la Méditerranée, pour douze jours de plaisir intense.

UN AN DE PREPARATION

Au programme : navigation à voile tous les jours sauf le dimanche, pêche

en mer, initiation à la nature dans les superbes prés salés qui entourent la maison d'accueil, et bien d'autres choses encore.

C'est la première fois que les enfants quittaient leur classe strasbourgeoise, et tous ont mis un coup de collier extraordinaire pour pouvoir partir. Les institutrices ont tout préparé et sont allées voir sur place à Pâques. Les parents ont organisé le 25 février une grande fête, bal-repas-tombola qui a permis de trouver les sommes suffisantes pour que la question d'argent ne soit plus un problème insurmontable. Un bel exemple de participation qui doit faire des jaloux dans certaines écoles ou collèges du quartier. Non, non, je ne donnerai pas de noms.

Encore un détail : il n'y aura pas de tété bien-sûr, mais -pour douze jours- le chewing-gum sera permis ! Un vrai privilège !

Gérard LACOUMETTE

10 AU 18 JUIN 1989

PLACE DE ZURICH

GRAND MESSTI A LA KRUTENAU

AVEC



LES FORAINS

DU 10 AU
18 JUIN



LE CARDEK
KRUTENAUER FESCHT

SAMEDI 17 JUIN



Confrérie des
Fines Bouches
de la
Krutenau

DIMANCHE 18 JUIN

PRIMA ROSBIF



SATURNE contre le cancer" qui a pour but de trouver des financements complémentaires pour l'acquisition d'un appareil ultra moderne, le "SATURNE". Cet appareil permettra de mieux soigner les cancers par une amélioration de la radiothérapie classique et par le développement d'une nouvelle méthode de traitement : la radiothérapie per-opératoire (durant l'opération).
Du 31 mai au 10 Juin 1989, dans les magasins de la Krutenau.

CARDEK

Bureau :
16, rue de l'Abreuvoir
Tél. 88 37 30 73

Horaires d'ouverture :
chaque matin entre 11h et 12h.
Permanence de l'association : chaque jeudi de 18h à 20h.

Activités :
13, rue du Général Zimmer.

"MOTETS POUR LA CHAPELLE ROYALE"

" Fermée à cause de son mauvais état" puis "en travaux", la chapelle de l'église Sainte-Madeleine a certainement depuis longtemps oublié le nom de son dernier visiteur.
Après la réouverture du choeur, le 11 juin 1989, il sera à nouveau possible de donner une mémoire à la chapelle Sainte-Madeleine et d'ici quelques semaines des cierges brûleront peut-être à nouveau sur les candélabres.

Ce journal a été tiré à 4000 exemplaires et distribué dans tous les foyers du quartier. Si vous souhaitez soutenir les Premières Nouvelles de la Krutenau, veuillez faire parvenir votre contribution au CARDEK (espèces ou chèque libellé au nom du CARDEK)

ELECTION HLM DU 20 MAI 1989

RESULTATS DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE LOCATAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE HLM.

Sur les 18 360 électeurs inscrits à ces élections (1 vote par ménage), 5895 suffrages ont été enregistrés (32,11%) ; on a relevé 360 bulletins nuls et 5535 valablement exprimés.
4 listes étaient candidates.
Les 3 sièges à pourvoir ont été attribués à :
Claude RATZMANN ; liste APFS Synd./MFA, suppléant : P. FIEDERER, M.-Thérèse SAGER ; liste "Décidez vous-mêmes", suppléant : A. GRAUF-FEL.
Claude THOMAS ; liste CNL/Mieterverband, suppléant P. FIEDERER.

AU FOND DU COULOIR ILY A...

C'est le vendredi 18 mai qu'a été inaugurée la petite bibliothèque de l'Ecole maternelle Ste Madeleine, en présence de M. Michel SCHMITT, Adjoint au Maire chargé de l'enseignement.
Quelques coups de mains bienvenus, et beaucoup d'imagination : M. Oster-concierge- a repeint les murs et fenêtres dans des couleurs très gaies ; Régis Fallier-étudiant aux Arts Décoratifs- a réalisé une magnifique fresque en trompe l'oeil... et voilà ce bout de couloir littéralement transformé, et les enfants de s'interroger sur le château fantôme qu'on aperçoit dans le fond du paysage peint : "Le château de Gargamel ?"
Ce projet dynamique, mené par l'équipe pédagogique de l'école a été financé par les recettes de la kermesse, et par une subvention de la Mairie. En projet pour l'année prochaine : le prêt de livres.
Ajoutons que l'histoire de cette bibliothèque a été merveilleusement représentée (grâce notamment au travail de la directrice, des institutrices et au dévouement de Mme Annette) lors d'un spectacle associant tous les enfants, à la fête de l'école.
Un moment fort où l'on se demandait qui, des enfants ou des parents venus très nombreux, étaient les plus émus.
Le produit de cette fête ira bien-sûr... à la bibliothèque qui attend d'être étoffée en nouveaux livres.
Nous ne pouvons qu'applaudir et encourager une si belle initiative !

Conception et réalisation :
Christel BOYER, rue des Balayeurs
Michel CAMPANINI, rue du St Gothard
Gabrielle GRAMMONT, rue des Planches
Benoit HERBERICHIS, rue de Zurich
Marie-Paule IMBACH, rue du Jeu de Paume
Didier KLEITZ, rue de Genève
Gérard LACOUMETTE, rue des Ecrivains (!)
Alban PIERRE, rue des Balayeurs.

Photos : Gérard LACOUMETTE
Photocompo. : D.B. STUDIO 88 25 12 23
Impression : FDAPFS, Strasbourg.



OPERATION SATURNE, LES TOILES A LA KRUTENAU

Le 31 mai dernier, a eu lieu, rue de Zurich, en présence de nombreuses personnalités, le vernissage d'une exposition de peintures d'artistes de la région. Contrairement à ce qui se fait d'habitude, les oeuvres proposées n'ont pas été regroupées dans un lieu unique, mais ont été disséminées dans presque tout le quartier de la Krutenau (de la rue Ernest Munch à la rue de l'Abreuvoir). En allant faire vos courses chez votre commerçant préféré, vous avez peut-être déjà eu l'occasion de découvrir tel ou tel tableau (plus de 200 toiles ont été gracieusement mises à disposition). Ne vous privez pas du plaisir de vous offrir le tableau qui vous aura fait le plus envie car vous ferez une bonne action. Cette exposition s'inscrit, en effet, dans la campagne "OPERATION

INSCRIPTIONS AUX ECOLES MATERNELLES

Ecole maternelle de l'Académie :
Les inscriptions se font de préférence les lundis et jeudis entre 16h et 17h, auprès de Mme BARBERA, ou sur rendez-vous. L'Ecole Maternelle de l'Académie couvre le secteur du quartier situé entre la rue de Zurich et le Bd de la Victoire, ainsi que l'îlot du Renard-Préchant jusqu'à la rue du Jeu de Paume.

Ecole maternelle Ste Madeleine
Mme KERN vous accueillera aux heures scolaires. Cette école couvre la partie du quartier située au nord de la rue de Zurich, ainsi qu'une partie de l'ellipse insulaire.

Ecole maternelle Oberlin :
L'Ecole maternelle Oberlin couvre essentiellement le quartier suisse, mais également la rue de Lucerne et le côté pair de la rue du Jeu de Paume.

... UNE BIBLIOTHEQUE



PERDRE UNE BATAILLE

ON REPARLE DE LA PLACE DES BATELIERS

On en reparle, mais la situation semble toujours être au point mort. Nous avons souvent évoqué la place des Bateliers qui est virtuellement l'espace constructible le plus important à la Krutenau et dans ses environs.

Le permis de construire prévoyant la construction de 105 logements "privés" et de 426 places de parking, délivré le 9 septembre 1988, avait jusqu'à ces dernières semaines quelque chose d'un peu irréversible.

En rédigeant, dans le numéro des Premières Nouvelles de la Krutenau des mois de février et mars 1989, notre réaction d'opposition au projet municipal (de l'époque), nous avons, il faut bien le dire, l'impression de travail un peu "pour le roi de Prusse" et un des seuls intérêts (du moins dans notre esprit !) de cet article, c'était d'affirmer (nous sommes des jusqu'aboutistes !) qu'envers et contre tout, nous n'étions pas d'accord.

Il faut bien dire qu'au mois de mars de cette année, la situation parlait d'elle-même, un permis de construire avait été délivré et tout portait à croire que l'on avait voulu (afin d'éviter, sans doute, les démêlés de 1986 avec les riverains et les habitants de la place) que l'enquête publique obligatoire, préalable à la délivrance du permis, ne soit pas trop tapageuse.

RECAPITULATIF

Attention ! Tout le monde ne connaît peut-être pas toute l'histoire de la place des Bateliers (Weres pour les indigènes).

Avant de continuer, il est donc indispensable de détailler ce charabia en rappelant (au risque de les brûler) les différentes étapes :

1982 : - la place des Bateliers (terrain militaire jusqu'au début des années 50, puis propriété de la Ville) sert de par-

king sauvage depuis de longues années.

- Le CARDEK soumet à la Mairie son projet d'aménagement. Construction de H.L.M. afin d'instaurer un équilibre entre logement social et logements privés et pour permettre le maintien, à la Krutenau, des familles à revenus modestes ; création d'un espace vert sur un terrain qui a l'avantage d'être un des plus vastes du centre ville.

1985 : - Construction du silo de la cour des Boeufs. Les habitants des alentours constatent très vite l'inutilité du silo qui est, la plupart du temps vide, et ne profite qu'aux touristes durant les mois d'été. Il n'y a toujours pas de véritable espace vert à la Krutenau, les quelques coins de verdure existants sont mal aménagés (place d'Austerlitz, îlot de l'Abreuvoir, place et placettes surtout occupées par les automobiles...).

1986 : - Le CARDEK, par son travail, essaye d'évaluer la situation. Logement : trop de petits appartements, loyers trop chers et érosion de la population à petits revenus. Tout le monde n'a plus sa place à la Krutenau. Aménagement : les problèmes de circulation, de bruit, de pollution sont de plus en plus importants. Une structure regroupant sur la place des Bateliers, aires de jeux et espaces verts, est, plus que jamais, une nécessité à la Krutenau pour répondre aux besoins des personnes âgées, des enfants, des établissements scolaires du quartier.

- Réaction de la Mairie, par la délivrance d'un permis de construire à la société immobilière SICOBLOL de Metz pour la construction de 88 logements privés et d'un parking souterrain de 300 places.

Pour tous nos rêves de chlorophylle, il nous faudra donc aller au château de Pourtalès.

- Contre-réaction des habitants. Une pétition comportant plus de 700 signatures est envoyée à M. RUDLOFF. Les

copropriétaires de la place des Bateliers contestent le permis de construire accordé à la société SICOBLOL auprès du Tribunal de Grande Instance qui annule le permis en question, pour vice de forme (les plans ne respectent pas les hauteurs prescrites par le règlement d'urbanisme municipal et l'enquête publique n'a pas été menée assez longtemps).

1989 : - La Municipalité (de l'époque) persiste et signe. Un nouveau permis de construire est délivré à la société SICOBLOL. Seul changement par rapport au projet initial (celui de 86), on prévoit environ 20 logements et une centaine de places de parking en plus. Durant l'été 1988, l'enquête d'utilité publique est très confidentielle. Personne ne peut réagir à temps. La place des Bateliers deviendra ce que tout le monde redoutait, un parc immobilier privé avec parking sur 4 étages et servira donc de salle d'attente aux voitures dont les propriétaires feront vivre et travailler l'ellipse insulaire (autre-ment dit, le centre ville), en dépit du manque de H.L.M. et de l'accroissement frénétique des loyers ; malgré la disette "d'espaces verts" à la Krutenau (où pourtant les maisons de retraite et les établissements scolaires sont nombreux) ; malgré surtout toutes les difficultés de circulation que la présence, à un endroit stratégique, d'un parking pourra entraîner (rue des Bateliers et rue de Zurich trop étroites, engorgement de la place de Zurich, problèmes liés à la proximité de l'École Primaire Sainte-Madeleine et du Lycée d'Enseignement Technique ainsi que de l'église Sainte-Madeleine, nuisances dues à la pollution et au bruit...).

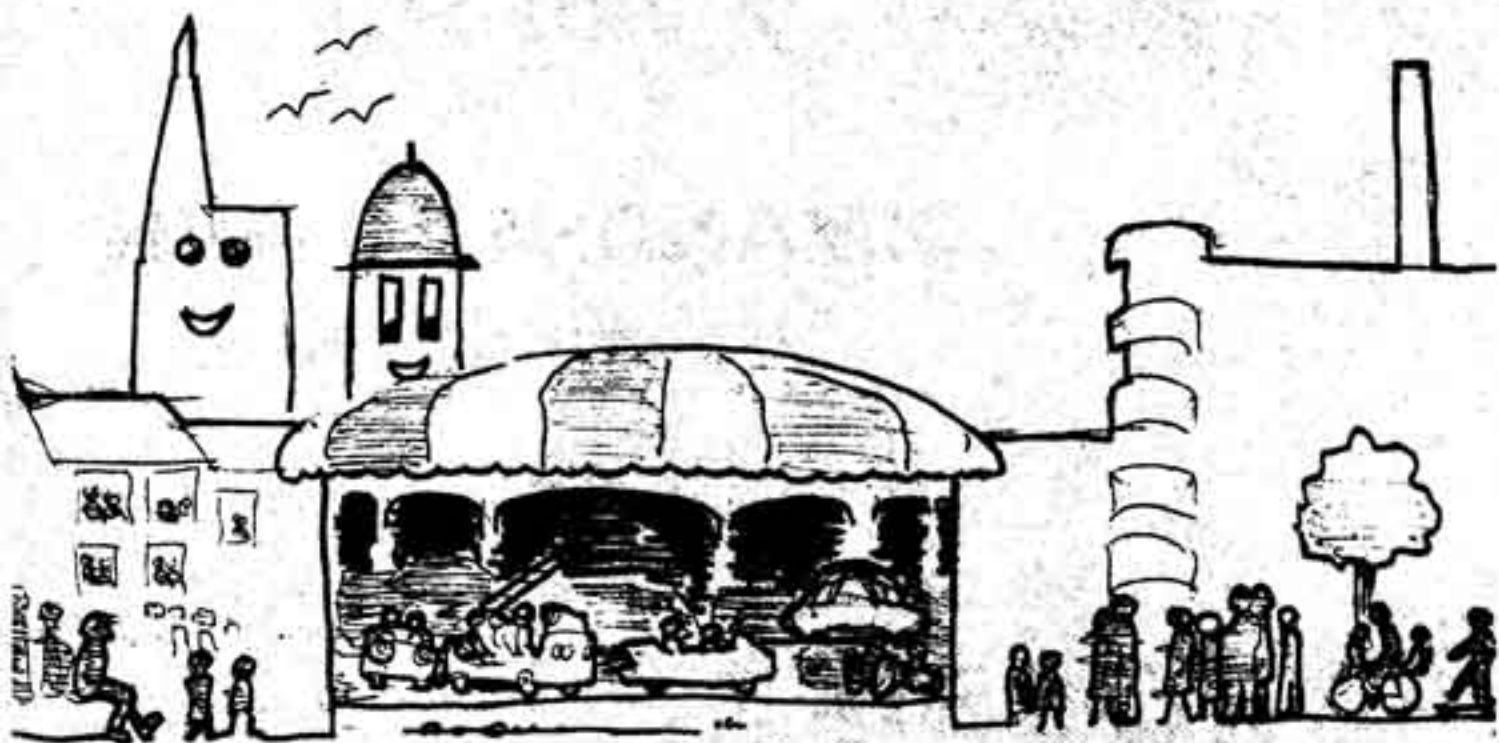
Début 1989 MM. SCHMITT et TRUCHOT (qui ne sont pas encore Adjoints au Maire) sont sur la même "longueur d'onde" que le CARDEK et les riverains. M. TRUCHOT demande au Conseil municipal le réexamen du projet d'aménagement.

Mai 1989 : - la cellule du PCF à la Krutenau réagit à son tour et demande l'abandon du projet immobilier et une révision de l'aménagement de la place des bateliers.

Pour le moment, la situation est "gelée" et suscite bien des interrogations. est-ce que le nouveau Maire de Strasbourg pourra revenir sur la décision de son prédécesseur en abrogeant un permis de construire ? Est-ce qu'il n'est pas trop tard ? Est-ce que nous ne devrions pas réapprendre à conjuguer le verbe REAGIR. Il faut réagir.

Michel CAMPANINI

AVEC LES FORAINS



MANEGES ET ATTRACTIONS

10 AU 18 JUIN

Place de Zurich

18 JUIN PLACE DE ZURICH



Confrérie des
Fines Bouches
de la
Krutenau

DIMANCHE 18 JUIN

à partir de 11h

ROSBIF 50 F

ainsi que d'autres spécialités
du terroir.



De 11h à 20h :

BUVETTE - ANIMATIONS - ORCHESTRE

TOMBOLA avec de nombreux prix

vention dans le cadre de l'aménagement et du logement.

Par ailleurs, la Commune dispose de pouvoirs non négligeables dans le domaine de l'enseignement public : création et implantation des écoles -après avis du représentant de l'Etat-, utilisation des locaux pour des activités extra-scolaires ou des activités pédagogiques complémentaires, heures de sorties et d'entrées des établissements, certaines compétences ont été pour Strasbourg transférées à la Communauté Urbaine créée en 1966.

LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE LE BUDGET DE LA COMMUNE

Il doit être voté avant le 1^{er} avril de l'exercice en cours, mais il est complété chaque année par un budget supplémentaire voté avant le 1^{er} novembre.

Les dépenses se répartissent en dépenses "obligatoires", "interdites" et "facultatives".

Les dépenses de fonctionnement obligatoires recouvrent la participation à des services d'intérêt général : aide sociale, fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires (sauf traitement des enseignants) ; aides à l'enseignement privé, services publics (ex. Hôtel de Ville), entretien des domaines (cimetières, voiries...) et participation aux services d'intérêt collectif dont certains sont gérés par la CUS : hygiène, sécurité, épuration des eaux usées...

Les dépenses de fonctionnement interdites sont celles qui sont, soit contraires à la réglementation (ex. : subvention aux cultes)

soit sans intérêt communal (ex. : dépenses d'intérêt privé).

Les dépenses facultatives ne peuvent être engagées que si les dépenses obligatoires sont été préalablement couvertes ; elles peuvent concerner des domaines divers : l'enseignement, les associations, l'urbanisme...

Les dépenses d'investissement sont également, soit obligatoires : construction des écoles maternelles et primaires, remboursement d'emprunts... soit interdites - en fonction de l'importance du budget- soit facultatives : ex. préemption d'immeubles dans les Z.I.F. (17).

Les recettes des communes proviennent de 3 sources : la fiscalité locale (impôts locaux, dont les taux sont fixés par la commune), les subventions et aides de l'Etat, et l'emprunt.

LE CONTRÔLE DE L'ETAT

Malgré l'allègement de ce contrôle depuis 1982, les pouvoirs de décision du Conseil municipal restent, malgré tout, limités par l'Etat ; contrôle administratif de légalité (transmission des décisions les plus importantes au préfet qui peut, s'il juge l'acte illégal, saisir le tribunal administratif) ; contrôle financier.

LE MAIRE

Le maire, chef véritable de l'administration communale, agit cependant en tant qu'agent de l'Etat. A ce titre, il est chargé de la publication des lois, de l'exécution des lois, des règlements et mesures de sûreté générale, il est officier d'état civil et officier de police judiciaire.

Mais le maire représente avant tout une autorité décentralisée.

A ce titre, il prépare et exécute les délibérations du Conseil municipal (en particulier le budget), il possède certains pouvoirs propres : il est le chef hiérarchique des agents communaux, il partage avec le préfet et sous son contrôle, la charge de la police municipale ; enfin il peut exercer au nom de la commune, certaines compétences fixées par la loi : arrêtés municipaux, contrats, affectations des propriétés communales... Cette délégation de pouvoir est toujours révocable - en partie ou totalement- par le Conseil Municipal.

Marie-Paule IMBACH

(1) : Zone d'intervention foncière (ex. : secteur sauvegardé)

3 KRUTENAUVIENS AU CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur J. KLOTZ Adjoint au Maire, chargé de l'architecture et de la police du bâtiment, chargé de l'Oeuvre Notre-Dame, participera aux commissions "cultes", "urbanisme et logement" et "protection des sites".

Madame M. MILLOT-DURENBERGER participera aux commissions "petite enfance", "environnement", "culture", "arts déco", "dénomination rues et écoles".

Monsieur C. SILARE participera aux commissions "développement économique", "sports", "retraités et personnes âgées", "culture", "tourisme", "du Conservatoire de Strasbourg", "aides sociales", "adjudications".

A.P.

CRÉDIT MUTUEL PRÉSENTE :

LA BANQUE POUR
ALLER PLUS LOIN !

Horaires d'ouverture :
lundi : fermé

mardi à vendredi :
8 h 30 à 12 h 00 et
14 h 00 à 18 h 15

samedi :
8 h 30 à 13 h 00



Crédit Mutuel
STRASBOURG KRUTENAU

2, place de Zürich 67000 STRASBOURG - Tél. 88 37 35 53

AVENTURES CINEMATOGRAPHIQUES A LA KRUTENAU



Après une longue marche, il m'a fallu patienter sous un soleil de plomb puis sous une pluie battante, dans une file d'attente pendant 10 minutes (lors desquelles, j'ai risqué à tout moment, de me faire renvoyer par le haut-parleur criant "complet"). En échange de 38 francs, j'ai pu, enfin, avoir accès à la salle située au 3^e étage, au fond du couloir à gauche. Dans l'obscurité complète, après moults tâtonnements, après avoir enjambé (et écrasé) des pieds, desorteils, des bras et des mains, je me suis calé dans un fauteuil défoncé de l'avant-dernière rangée d'où j'ai assisté, durant 15 minutes, à la présentation du prototype de la Peugeot de l'an 3000.

La projection du film commence (en v.o.), je suis obligé de tendre cou, yeux et oreilles pour comprendre les sous-titres (illisibles) et ne pas perdre de vue les protagonistes du film qui, de toute évidence, n'ont pas assez de place sur ce qu'on ne peut pas appeler "un écran".

LA TRAVERSEE D'UN DESERT

Est-ce que vous allez souvent au cinéma ? Non, eh bien vous êtes comme moi !

A l'heure actuelle, c'est vraiment trop risqué. C'est bien simple, la dernière fois que j'y suis allé, j'ai frôlé la ruine (à quand les prix des places à 100 balles) et la syncope (voir scénario ci-dessus). Bon, on sait bien que le paysage cinématographique strasbourgeois est un "désert" qui s'agrandit (les coupables se nomment ici : gestion et politique de programmation désastreuses) et où disparaissent les dernières belles salles (l'ARCADES, l'A.B.C. et le NOUVEAU RIT'S ne sont plus que des souvenirs). Mais de là à vous demander d'entreprendre une épopée -quand vous avez simplement envie de passer un bon moment- il y a... heu !... un désert que je ne franchirais plus.

Exit donc, la séance-film au cinéma.

Qu'est-ce qui vous reste quand vous êtes en manque de ciné ? La télé : à moins d'aimer les massacres, on ne peut en dire que du mal (soyons magnanimes en avouant qu'il y a de bonnes émissions sur le ciné après 22 heures. Le ciné-club, Cinéma de minuit, Cinéma-cinéma, les trucs de Fred. MITTERRAND,....).

Le Maillon, le ciné-club universitaire, le Festival du Cinéma de Strasbourg : il y a un côté un peu trop intello, un esprit un peu trop "Cahiers du Cinéma", il faut ça aussi, bien sûr, mais à force on se lasse un peu et puis, flûte ! Vive le Cinéma Populaire !

UN PROJET PREND SON ENVOL ET PUIS RETOMBE

Actuellement, le cinéma et Strasbourg, c'est donc un peu la guerre froide et pour faire évoluer la situation, il n'y aura que l'imagination et l'esprit d'initiative.

L'exemple : le CARDEK, une association à qui ne font pas défaut (il est peut-être un peu inutile de le rappeler) les qualités précitées.

La réflexion : au CARDEK, début du mois d'avril, quelques personnes réfléchissent et se fatiguent les méninges, "quelles animations allons-nous pouvoir proposer, cet été, aux habitants de la Krutenau ?" "Les tournois de ping-pong ou de pétanque, il y en a un peu assez, les gens s'amusent très bien sans nous."

L'idée : lumineuse, elle jaillit à l'unisson, "il faut, comme l'année dernière, refaire une semaine cinéma". Mais cette année, "il faudrait faire les choses en grand, regrouper tous nos efforts pour créer un événement cinématographique à l'échelle du quartier au moins égal à ce qui se passait du temps où existait encore le cinéma PODIUM, rue des Balayeurs".

Le projet : diffuser une série de chef-d'oeuvre dans un cadre spécialement aménagé (genre cinéma de papa comme dans la Dernière Séance d'Eddy Mitchell) avec accompagne-

ment pianistique, avec vente de cigarettes, de glaces et de cocktails par des dames en robes lamées, avec présentation critique des films proposés, avec entracte animé et récréatif. Quelque chose de grandiose !

Le chagrin : il faut déchanter, réduire les ambitions et mettre fin à certaines illusions, car si le CARDEK a souvent de bonnes idées, il n'a pas toujours le temps et l'argent pour les concrétiser. Il ne sera pas interdit de reprendre ce projet, l'année prochaine.

MALGRE TOUT, UNE ANIMATION CINEMA, EN 1989

Au CARDEK, ils ont aussi plus d'un tour dans leur sac et il est bien difficile de les faire revenir sur une décision ou une résolution.

Pas assez d'argent, pas assez de temps, tant pis ! Nous ferons, selon le schéma de 1987 et 1988, du cinéma en plein air, dès la nuit tombée. Quelques beaux films sont rapidement choisis : Les vacances de M. Hulot (peut-être le spectacle le plus poétique de toute l'histoire du cinéma) de Jacques Tati, Providence d'Alain Resnais, un Bergmann, un Bunuel. Bref, rien que du beau monde !

L'après-midi, pour les enfants et les adolescents, il y aura également un beau programme : la naissance du cinéma, le praxinoscope, la lanterne magique, le cinéma muet, le cinéma parlant, le cinéma des autres cultures, une sortie au cinéma avec visite d'une salle de projection.

Mais dites-moi, tout cela est bien alléchant et il semble que le projet définitif n'a rien à envier au projet primitif et puis ce n'est peut-être qu'un début, le début d'une nouvelle aventure cinématographique à la Krutenau et à Strasbourg ? L'avenir qui a réponse à tout, nous le dira.

Michel CAMPANINI

INTRODUCTION

CONSTAT...

Privé de la rue, chassé des places, comment peut-on encore vivre son quartier ?

Marcher dans la rue, circuler à vélo, jouer au ballon, faire ses courses au marché....., bref sortir de chez soi. CALVAIRE !

En effet, il est très facile de remarquer que de vivre les rues de son quartier devient de plus en plus difficile. Cette réalité est due à de nombreuses erreurs commises par nos urbanistes depuis trop longtemps : mauvaises réflexions, mauvaises politiques, méconnaissance pratique du quartier, absence de vision globale et surtout, pas de définition quant à l'avenir de la Krutenau... inexistence d'un schéma directeur d'aménagement. Jusqu'à présent, on peut constater l'incompétence de nos instances qui est certainement provoquée par le manque de dialogue avec les habitants du quartier.

Au vu de la situation, on se rend compte que la rue est mal définie, par des espaces inégalement répartis. La voiture, outil génial, symbole de notre siècle, a fini par s'imposer dans la rue. Environ trois quarts de la surface viaire (réseau formé par les rues) lui appartient déjà, et le quart restant est organisé selon ses exigences qui réduisent la dimension de nos trottoirs, font

disparaître la végétation, limitent les formes simples de communication et empêchent les enfants de jouer.

Il est temps de changer notre attitude face à la rue en donnant priorité à l'Homme et non plus à une machine, étant donné que cette attitude nous a amenés d'un "espace rue" vivant à un "espace rue" dangereux.

LA FORÊT A SES ARBRES, LA RUE A SES AUTOS

Il est important, avant qu'il ne soit trop tard, de réagir et de trouver des solutions qui apporteront à la rue et au quartier une dimension humaine en permettant à l'homme de jouir pleinement de l'espace qui lui est offert. Aujourd'hui, il est encore possible de resonner une identité aux rues, aux places, aux espaces verts (à l'aide de "cours urbaines", par exemple), et il est possible de hiérarchiser le viaire, par des aménagements simples pour certains, complexes pour d'autres.

Mais tout cela doit s'inscrire dans une politique cohérente qui doit passer obligatoirement par une démocratie locale. Pour réussir

Cet encart sera réservé aux personnes désirant communiquer soit une photo, soit un texte sur le thème de la circulation, des rues dans le quartier, etc...

Le texte devra comporter au maximum 800 signes, titre compris (l'espace entre les mots, la virgule, etc... sont aussi des signes), c'est-à-dire environ 1/2 page.

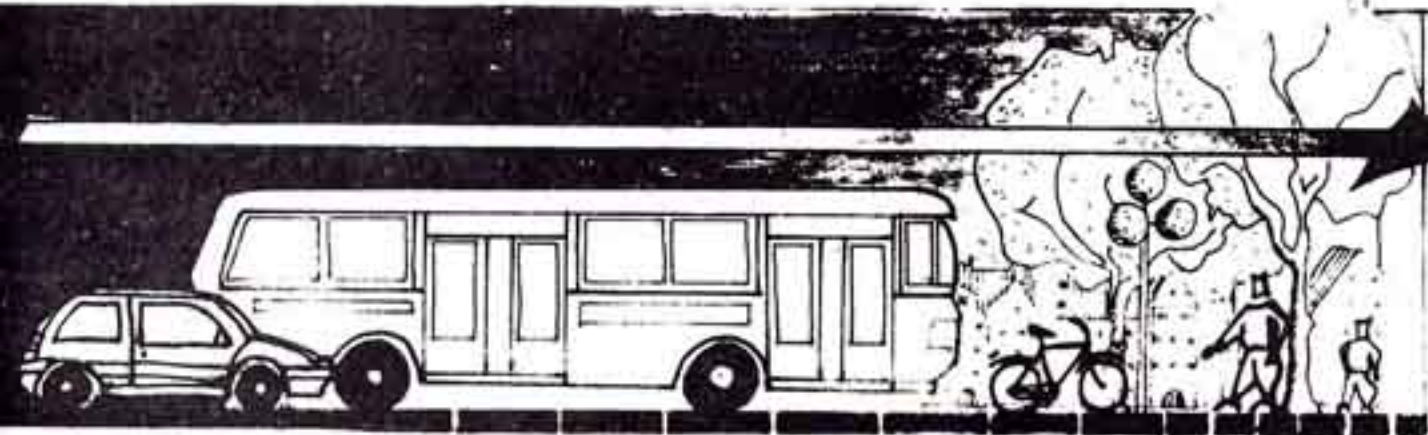
Alors, à vos plumes...

pleinement, nos instances doivent mettre en oeuvre une politique globale prenant en compte les problèmes d'aménagement du quartier dans la ville.

En posant des problèmes et en proposant d'éventuelles solutions, le présent document est l'introduction à une série de réflexions sur différents thèmes touchant le quartier : "l'enfant dans la rue", "la rue et la place", "du piéton à l'automobiliste", "les transports en commun", etc... Malgré le lien important entre ces différents thèmes, il nous faudra les traiter séparément à l'aide de différentes fiches techniques, que vous trouverez dans les prochains numéros. Chaque fiche dénoncera une situation à laquelle nous tenterons de donner des réponses possibles. Ce dossier permettra d'ouvrir le débat sur l'espace de vie qu'est la rue dans notre vécu quotidien.

Nous attendons donc vos questions et nous préparons d'ores et déjà notre prochaine fiche qui aura pour thème "la rue".

Illes FABBRO
dier KLEITZ



RUE KRUT, KRUT RUE... SUR KRUT.